



**ESPRIT
ASSOCIATIONS:**

INFORMER AVEC
TRANSPARENCE,
ÉCLAIRER AVEC
PÉDAGOGIE

**TARIFS BANCAIRES
2026**

Document à destination des associations de proximité
Tarifs en vigueur au 01/01/2026.

.....

Ce document présente un extrait de nos tarifs bancaires.
Retrouvez l'intégralité des conditions tarifaires et le détail des solutions et services sur notre site www.credit-cooperatif.coop

Nos tarifs sont indiqués en euros au 1er janvier 2026.

Les tarifs et commissions assujettis à la TVA sont signalés par la mention « HT + TVA ». Dans ce cas, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération s'applique.

Vos dépôts sont éligibles à la garantie des dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sous réserve des exclusions prévues par les textes en vigueur. Reportez-vous au formulaire d'information communiqué annuellement avec votre relevé de compte ou sur demande, auprès de votre chargé d'affaires.

.....

ESPRIT ASSOCIATIONS, FORMULE "TOUT-EN-UN"

A SAVOIR

«L'e-@gence pour les associations de proximité.

L'e-@gence du Crédit Coopératif facilite les relations bancaires au quotidien avec des horaires d'ouverture élargis. Elle est ouverte aux associations dont le budget est compris entre 75 000€ et 200 000 €. Elle dispose de conseillers dédiés et experts du secteur associatif. L'e-@gence propose tous les services bancaires utiles, notamment via la formule "Esprit Associations".

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.credit-cooperatif.coop.

Le Crédit Coopératif propose une offre groupée de produits et de services couvrant l'essentiel des services bancaires, adaptés aux besoins des associations de proximité. Cette solution, nommée Esprit Associations, comprend un compte courant, un chéquier, et l'accès à la banque en ligne pour réaliser les opérations courantes. À tout moment, il est possible de la compléter grâce à des options à tarif préférentiel.

Extrait des tarifs bancaires au 01/01/2026

Cotisation à une offre groupée de services (OGS) ⁽¹⁾ : Esprit Associations est réservée aux associations dont le budget annuel est inférieur à 200k€ ⁽²⁾ Cette offre comprend : le compte courant, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@ccess Comptes, le service EPARFIX ou EPARPLUS, et l'émission de virements SEPA ordinaires illimités.	7,30€ par mois
Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des options suivantes :	
• Cotisation carte :	+4,20€ par mois
- 1 carte Visa Business ou 1 carte Visa Business Start	+10,65€ par mois
• Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé	+17,65€ par mois
• Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business à débit différé	+6€ par mois
• Cotisation carte :	+19€ par mois
- 2 cartes Visa Business ou 2 cartes Visa Business Start. Possibilité de choisir 2 cartes différentes	+35,65€ par mois
• Cotisation carte : 2 cartes Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé	+1€ par mois et par carte
• Cotisation carte : 2 cartes Visa Platinum Business à débit différé	Arrêt de la commercialisation depuis octobre 2023
• Cotisation au service e-Cartes	+15€ par mandataire
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Sécurival Associations (prélèvement annuel) ⁽³⁾	0,18% en supplément
• Création de tout mandataire, au-delà de deux	
Commission de mouvement	

(1) Service réservé aux associations au budget annuel inférieur à 200 000 €.

(2) En milliers d'euros.

(3) Cette offre n'est plus commercialisée.

La banque des clients personnes morales et des particuliers engagés.

Fort de sa nature coopérative, le Crédit Coopératif a la conviction que la construction d'un monde meilleur repose sur une économie plus juste, plus durable et plus humaine. Ses clients, qui partagent ces enjeux écologiques et sociaux, attendent de leur banque les moyens de passer à l'action.

S'inscrivant pleinement dans ce cercle vertueux, la banque encourage et accompagne les initiatives qui font progresser de pair innovation sociale et transition environnementale.

Pour faire aboutir ces projets, le Crédit Coopératif est à l'écoute de ses clients-sociétaires et des fédérations ou organisations professionnelles qui les représentent.

La banque mobilise ainsi son énergie, son ingénierie et l'expertise de ses chargés d'affaires au service de ses clients engagés.

Suivez-nous :

www.credit-cooperatif.coop
(Coût de connexion selon votre opérateur.)



Offres et services sous réserve d'acceptation du Crédit Coopératif.

Toute modification des présentes conditions tarifaires et/ou de leur traitement fiscal résultant d'une mesure d'ordre législatif ou réglementaire prendra effet dès l'entrée en vigueur de ladite mesure. Toute modification de tarifs à l'initiative de la banque fera l'objet d'une information préalable 1 mois avant la date de mise en application. Crédit Coopératif – Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable RCS Nanterre 349 974 931 – APE 6419 Z – N°TVA intracommunautaire FR 06 349 974 931 – Intermédiaire en assurance ORIAS 07 005 463 – Siège social : 12, boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex


**CREDIT
COOPERATIF**
UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

